

«Le Conseil fédéral doit écouter les préoccupations des Broyards»

F-35A/AÉRODROME DE PAYERNE

Le président de l'ASIC a rencontré le Conseiller fédéral Martin Pfister avec, au centre des débats, le bruit réel et les nuisances qu'engendrera le nouvel avion de combat

À ce jour, deux certitudes sont liées à l'arrivée prochaine du F-35A sur la base de Payerne: les premiers vols auront bien lieu dès 2028 et le nouvel avion de combat sera plus bruyant que les actuels F/A 18 (voir *Le Républicain* du 30 avril). Fortes de ces inquiétudes, les communes broyades d'Estavayer, Cugy, Les Montets, ainsi que Payerne et Grandcour du côté vaudois, ont fait opposition au nouveau règlement d'exploitation de l'aérodrome ainsi qu'au plan sectoriel de l'armée.

Le bruit au centre des préoccupations

Le 13 août dernier, dans le cadre d'un échange entre le Conseiller fédéral en charge du DDPS (Département de la défense, de la protection de la population et des sports) Martin Pfister et les représentants des riverains des trois aérodromes concernés (Payerne, Emmen et Meiringen), le président de l'ASIC (*Association pour la sauvegarde des intérêts des communes riveraines de l'aérodrome de Payerne*) Cédric Péclard a remonté les préoccupations des communes riveraines et de la population broyade.

«J'ai attiré l'attention du conseiller fédéral sur les inquiétudes liées au traitement des



«Face à nos inquiétudes, le Conseiller fédéral Martin Pfister s'est montré réceptif»

Cédric Péclard, Président de l'ASIC
(*Association pour la sauvegarde des intérêts des communes riveraines de l'aérodrome de Payerne*)

demandes d'allègement et de dérogations aux valeurs d'exposition au bruit. Même si la décision concernant la venue du F35-A est prise depuis longtemps, les soucis des propriétaires et des riverains doivent continuer d'être entendus au niveau fédéral» explique Cédric Péclard, tout en précisant que les valeurs limites d'exposition au bruit fixées par l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit seront dépassées.

Pour le président de l'ASIC, les projections d'exposition au bruit et simulations faites par le *Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche* (EMPA) devront impérativement

être confrontées à la réalité du terrain: «Le plan sectoriel et le cadastre du bruit ont été calculés sur la base d'une augmentation de trois décibels par rapport au F/A 18 actuel. Mais qu'en sera-t-il dans la réalité?»

«Protection de la population» comme argument principal

Selon Cédric Péclard, la position du Conseil fédéral sur la thématique du bruit et des nuisances est à géométrie variable: «Lorsque les nuisances deviennent trop importantes pour pouvoir être respectées dans le cadre des exigences légales actuelles, c'est finalement la protection de la population qui est adaptée, avec comme argument choc le contexte géopolitique actuel. Nous avons clairement demandé au conseiller fédéral que les conséquences des allègements en terme de bruit et de nuisances sur la vie quotidienne et la qualité de vie des habitants soient évaluées de manière concrète».

Engagement du conseiller fédéral

«Face aux inquiétudes et doléances des Broyards, Martin Pfister s'est montré réceptif et clair» confirme Cédric Péclard. «Il a notamment assuré que des mesures systématiques seront réalisées dès que les F35-A seront entrés en activité et que la transparence de ces mesures devra être assurée. Il a également précisé que les plans sectoriels pourraient être corrigés si les nuisances réelles diffèrent des simulations faites par l'EMPA. Dans les faits, cela pourrait signifier que davantage d'habitations pourraient être concernées et bénéficier d'indemnités, notamment le financement de fenêtres anti-bruit. ♠ vol